
**CENTRE DE RÉPIT
NORMAND-LÉVEILLÉ**

États financiers

31 mars 2026



CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ

États financiers

31 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexe	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

¹
FBL S.E.N.C.R.L.

Drummondville, le 18 juin 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A132091

CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2026

4

	2026	2025
Produits		
Hébergement et séjours	84 570 \$	53 394 \$
Subvention - CIUSSS MCQ - PSOC - Mission Globale	377 031	368 915
Subvention - CIUSSS MCQ - PSOC - Ententes spécifiques	167 935	164 320
Subvention - CIUSSS MCQ - PSOC - Projets ponctuels	130 000	132 276
Subvention - CIUSSS MCQ - PSOC - Activités spécifiques	17 006	16 640
Subvention - CIUSSS MCQ - Répits DI-TSA-DP	17 142	-
Projet de répits Inter-mission (annexe A)	64 495	26 772
	858 179	762 317
Charges		
Salaires et charges sociales - Administration	327 616	300 968
Salaires et charges sociales - Animations et soins	246 382	217 759
Salaires et charges sociales - Entretien	100 070	87 264
Salaires et charges sociales - Soins et surveillance de nuit	71 384	81 698
Quote-part des autres charges d'exploitation communes avec un organisme exerçant le contrôle	111 065	94 571
Alimentation	61 416	62 743
Projet de répits Inter-mission (annexe A)	48 895	26 772
Honoraires professionnels	19 236	5 021
Frais bancaires	115	107
	986 179	876 903
Insuffisance des produits sur les charges avant autres produits	(128 000)	(114 586)
Autres produits		
Contribution de la FONDATION DU CENTRE NORMAND LÉVEILLÉ	126 480	112 586
Dons	1 520	2 000
	128 000	114 586
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$

CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2026

5

	2026	2025
Solde au début	- \$	- \$
Excédent des produits sur les charges	-	-
Solde à la fin	- \$	- \$

CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ

Bilan

31 mars 2026

6

	2026	2025
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	9 548 \$	90 650 \$
Comptes clients et autres créances (note 3)	17 617	7 725
Avance à un organisme exerçant une influence notable, sans intérêts	126 480	112 586
Apports à recevoir à court terme (note 4)	691 972	676 317
Frais payés d'avance	1 427	527
	847 044	887 805
Apports à recevoir (note 4)	51 018	230 880
	898 062 \$	1 118 685 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	38 080 \$	27 813 \$
Dû à l'organisme exerçant le contrôle, sans intérêts	111 712	180 785
Produits reportés	5 280	2 890
Apports reportés à court terme (note 6)	691 972	676 317
	847 044	887 805
Apports reportés (note 6)	51 018	230 880
	898 062	1 118 685
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	-	-
	898 062 \$	1 118 685 \$

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2026

7

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Comptes clients et autres créances	(9 892)	(5 149)
Avance à un organisme exerçant une influence notable	(13 894)	(112 586)
Frais payés d'avance	(900)	(527)
Apports à recevoir	-	51 520
Créditeurs	10 267	(12 579)
Produits reportés	2 390	(1 278)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(12 029)	(80 599)
Activité de financement		
Variation nette du dû à l'organisme exerçant le contrôle	(69 073)	5 772
Flux de trésorerie liés à l'activité de financement	(69 073)	5 772
Diminution de l'encaisse	(81 102)	(74 827)
Encaisse au début	90 650	165 477
Encaisse à la fin	9 548 \$	90 650 \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, régi selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré qui peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance et est exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il exploite un centre de répit destiné aux personnes vivant avec des limitations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La principale estimation de la direction porte sur la clé de répartition des charges avec l'organisme exerçant le contrôle.

Comptabilisation des produits

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Un apport à recevoir, qu'il soit affecté, non affecté ou reçu à titre de dotation, est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Lorsqu'un apport à recevoir est comptabilisé, mais que les produits sous-jacents ne peuvent pas être constatés aux résultats de l'exercice, la contrepartie est alors comptabilisée à titre d'apports reportés.

Les produits tirés de la prestation de services d'hébergement et de séjours et les produits du projet de répits Inter-mission sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, que le prix des services est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les montants reçus qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Comptabilisation des promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, les promesses de dons reçues avant la date du bilan sont comptabilisées uniquement si elles ont été encaissées avant la date d'achèvement des états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Apports reçus sous forme de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de services de la part de donateurs. Les apports sous forme de services utilisés dans le cours normal des activités, qui auraient dû être acquis par l'organisme à défaut d'un apport et dont la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, sont évalués à leur juste valeur. Les autres apports sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu en don des honoraires professionnels de 1 500 \$ (2 000 \$ en 2025).

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients, des contributions et des apports à recevoir.

L'avance à un organisme exerçant une influence notable est comptabilisée au coût.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ

Notes complémentaires

31 mars 2026

10

3. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2026	2025
Comptes clients	15 309 \$	5 377 \$
Provision pour créances douteuses	(410)	(410)
	14 899	4 967
Taxes à la consommation	2 718	2 758
	17 617 \$	7 725 \$

4. APPORTS À RECEVOIR

	2026	2025
Subvention - CIUSSS MCQ - PSOC - Mission globale, encaissable jusqu'en mars 2027	377 031 \$	365 357 \$
Subvention - CIUSSS MCQ - PSOC - Ententes spécifiques, encaissable jusqu'en mars 2027	167 935	328 640
Subvention - CIUSSS MCQ - PSOC - Projets ponctuels, encaissable jusqu'en janvier 2027	130 000	130 000
Subvention - CIUSSS MCQ - PSOC - Activités spécifiques, encaissable jusqu'en mars 2030	68 024	83 200
	742 990	907 197
Apports à recevoir à court terme	691 972	676 317
	51 018 \$	230 880 \$

5. CRÉDITEURS

	2026	2025
Comptes fournisseurs et frais courus	3 996 \$	2 448 \$
Salaires et vacances	31 203	25 229
Retenues à la source et charges sociales	2 881	136
	38 080 \$	27 813 \$

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges d'exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2026	2025
Solde de début	907 197 \$	673 718 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice ^(a)	544 907	915 630
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(709 114)	(682 151)
	742 990	907 197
Apports reportés à court terme	691 972	676 317
Solde à la fin	51 018 \$	230 880 \$

a) Les apports octroyés au cours de l'exercice comprennent un montant de 512 110 \$ (457 058 \$ au 31 mars 2025) qui n'a pas été encaissé en date de fin d'exercice.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La FONDATION DU CENTRE NORMAND LÉVEILLÉ, qui exerce une influence notable sur le CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ, a été créée afin de recueillir et effectuer des contributions pour collaborer au développement de l'organisme.

Le CENTRE NORMAND LÉVEILLÉ INC., organisme exerçant le contrôle, offre une gamme élargie de services dont des activités très similaires à celles du CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ.

La comptabilisation des opérations de l'organisme a été faite conjointement avec la comptabilité du CENTRE NORMAND LÉVEILLÉ INC. Un mécanisme de répartition des produits et des charges a été mis en place pour distinguer les deux entités.

Le tableau qui suit présente un sommaire des répartitions effectuées entre l'organisme et des apparentés au cours de l'exercice :

	2026	2025
Charges - Organisme exerçant le contrôle - CENTRE NORMAND LÉVEILLÉ INC.		
Salaires et charges sociales - Administration	69 525 \$	97 265 \$
Salaires et charges sociales - Animations et soins	246 429 \$	217 759 \$
Salaires et charges sociales - Soins et surveillance de nuit	48 372 \$	35 199 \$
Salaires et charges sociales - Entretien	60 473 \$	48 627 \$
Quote-part des autres charges d'exploitation communes avec un organisme exerçant le contrôle	89 876 \$	78 606 \$
Alimentation (refacturation)	(10 932) \$	(4 985) \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Pour les produits, chacun des organismes inscrit ses produits spécifiques. Pour les charges, les montants attribués au Centre de répit sont établis selon les clés de répartition suivantes :

- Alimentation : au prorata du nombre de nuitées des participants aux répits et leurs accompagnateurs;
- Salaires et charges sociales - Animation et soins : au prorata des nuitées des participants aux répits ainsi que le nombre de participants aux ateliers de jour en considérant les ratios accompagnateur par participant;
- Autres charges communes et autres salaires : au prorata des participants aux répits (a)(b);
- Salaire de la directrice générale inclus dans Salaires et charges sociales - Administration réparti à un taux de 50 %.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

- a) Les autres charges communes sont réparties au prorata de l'utilisation pondérée selon les différents types de produits du CENTRE NORMAND LÉVEILLÉ INC. par rapport au nombre de nuitées des participants aux répits du CENTRE DE RÉPIT NORMAND LÉVEILLÉ.
- b) Les charges d'exploitation qui sont des dépenses communes ont été réparties à un taux de 48,2 % (43,7 % en 2025).

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque financier

Le risque important découlant d'instruments financiers auquel l'organisme est exposé au 31 mars 2026 est détaillé ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard au dû à l'organisme exerçant le contrôle qui représente 75 % des passifs financiers au 31 mars 2026 (87 % au 31 mars 2025).

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

CENTRE DE RÉPIT NORMAND-LÉVEILLÉ

Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2026

14

	2026	2025
ANNEXE A - PROJET DE RÉPITS INTER-MISSION		
Produits		
Contribution du partenaire - ROPHCQ	36 195 \$	25 172 \$
Contribution des parents - Hébergement et séjours	12 700	1 600
Honoraires de gestion	15 600	-
	64 495	26 772
Charges		
Salaires et charges sociales - Animations et soins	32 879	16 262
Location	7 650	8 564
Alimentation	5 596	1 470
Dépenses diverses	2 770	476
	48 895	26 772
Excédent des produits sur les charges	15 600 \$	- \$